



**Dossier de presse**  
Octobre 2024

Hôtel du Département

**Contact presse :**  
Sarah Le Borgne  
02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60  
presse@morbihan.fr





## Le site

Le Département est propriétaire du site ENS des marais du Branzais et de Men ar mor sur la commune de Pénestin, qui dépend de la communauté d'agglomération de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Ce site de 43 ha, d'une biodiversité exceptionnelle en estuaire de la Vilaine, fait partie du réseau des sites ENS de marais pour lesquels le Département intervient de longue date sur l'ensemble du territoire.

De superficies respectives de 34 ha pour le Branzais et 9 ha pour Men Ar Mor, ces 2 marais sont inclus dans le périmètre Natura 2000 « estuaire de Vilaine ».

Le marais de « Branzais » était autrefois partagé en deux usages : les zones en eau étaient orientées vers la production de sel et les zones en herbe vers le pâturage bovin ou la fauche. Le marais de « Men-ar-Mor » d'abord saline, a été transformé dans les années 80 en claires ostréicoles.

Restés plusieurs années à l'abandon après que les activités économiques aient périclité, ces deux marais ont été acquis par le Département du Morbihan en 1998 en raison de leur forte valeur environnementale.

Depuis, le Département met en œuvre chaque année des actions pour garantir le maintien des milieux et pour favoriser la biodiversité : arrachage du baccharis (plante invasive), fauche tardive et pâturage par des ânes en lien avec deux agriculteurs et un riverain du marais, curage et débroussaillage...

Il a également proposé 6 sorties animées par le CPIE Loire Océane, dans le cadre de son programme, Morbihan Grandeur Nature qui propose plus de 150 rendez-vous gratuits pour faire découvrir les richesses naturelles du département.

## Les aménagements

Le Département du Morbihan et CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ont établi un partenariat pour restaurer deux marais dans le cadre de la préservation de la biodiversité. Une première convention signée en 2020 a permis de finaliser le projet de restauration prévu dans le plan de gestion 2013-2023. En 2023, Cap Atlantique a pris en charge les travaux de restauration, financés par le programme européen LIFE Salina. À l'issue des travaux, une convention de gestion de cinq ans a été signée pour assurer le suivi et l'entretien des marais.

Un état des lieux écologique, réalisé avec l'appui du Conservatoire Botanique National de Brest et du Groupe Mammalogique Breton, a permis d'identifier plus de 550 espèces végétales.

Suite à cette étude, le plan de gestion du site, établi en 2013, a recommandé des travaux hydrauliques, le remodelage des digues et la création d'îlots pour contrer l'envasement progressif et la dégradation des infrastructures, typiques des marais littoraux, afin de restaurer les milieux naturels et améliorer l'accueil des oiseaux.

Le projet de travaux porté par le Département avec l'aide de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a été concerté dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 en lien avec l'Etablissement Public Eaux & Vilaine et intégré aux enjeux du territoire de l'Estuaire de la Vilaine.

## Coût des opérations

Le montant total des travaux est estimé à 280 000€ HT, ces travaux sont financés à 60% par l'Union Européenne dans le cadre du projet LIFE Salina porté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, 31 % par le Département (86 800 €) et 9 % par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Ce projet a ainsi bénéficié des fonds européens dans le cadre des programmes LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) de l'Union Européenne qui financent des projets innovants et favorables à la restauration de la biodiversité européenne (lien avec le classement Natura 2000).

## LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, UNE PRIORITE DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN

L'appellation "espace naturel sensible" désigne des sites naturels qui constituent une richesse au plan écologique (faune, flore, géologie...) et des paysages. Il s'agit souvent de sites fragiles ou menacés qui bénéficient d'une protection légale mais qui nécessitent des actions de sauvegarde. Les marais du Domaine de Suscinio à Sarzeau, les Aiguilles de Port-Coton à Belle-Ile-en-mer, les marais salants de Kervillen à la Trinité-sur-mer, les dunes d'Erdeven... en font partie.

Ce sont des sites que le Département préserve, entretient et sauvegarde depuis le début des années 1970, en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations nature. La gestion de ces milieux répond au double objectif de protection des espèces et de sensibilisation du public à la nature.

La mise en place d'une politique en faveur des espaces naturels sensibles est une compétence du Département, et l'éducation à l'environnement est au cœur de cette politique. Cette ambition a été renouvelée en 2023 avec l'adoption du nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité. Celui-ci fixe les objectifs et engagements pris par le département pour la période 2024-2035 pour préserver le patrimoine naturel morbihannais et faciliter l'accès à la nature pour tous.

